

CGV

1. Champ d'application et terminologie

Les présentes Conditions générales de vente régissent la relation juridique entre le convive / le client / l'organisateur, ci-après dénommé « mandant », et les établissements des entreprises ZFV. Outre les présentes Conditions générales de vente, des dispositions et conditions de réservation supplémentaires peuvent s'appliquer. Lors de divergences entre la commande et les présentes Conditions générales de vente, les dispositions consignées dans la confirmation de la commande prévalent. Le règlement intérieur du lieu où se tient respectivement l'événement fait partie intégrante des présentes Conditions générales de vente.

2. Prestation

Les entreprises ZFV s'engagent à fournir l'ensemble des prestations conformément à la confirmation de commande convenue avec le mandant. Lors de modifications à court terme de l'offre du marché (p. ex. marchandises non disponibles, augmentation massive des prix), les entreprises ZFV se réservent la possibilité d'apporter de légères modifications à leur prestation de service en concertation avec le mandant et s'engagent à accomplir une commande équivalente.

3. Accord

La commande est considérée comme ayant été conclue dès que l'offre ou la confirmation de commande a été reconfirmée par le mandant. Si aucune obligation concernant la forme écrite n'a été convenue entre les parties, une acceptation verbale a également valeur de reconfirmation. Si la réservation est effectuée par un tiers, celui-ci devient également un partenaire contractuel concernant la commande, indépendamment d'une procuration valable émise par le mandant et ce tiers, parallèlement au mandant, se porte garant de tous les engagements qui résultent de la commande en tant que débiteur solidaire. Les offres sont valables pendant 30 jours à partir de la date de leur établissement.

4. Modification du nombre de participant-e-s

Le nombre de personnes convenu deux (2) semaines avant l'événement est contraignant. Le nombre définitif de personnes doit être communiqué par écrit au plus tard trois (3) jours ouvrables avant l'événement. Ce nombre est facturé. Lors d'un écart important de dix (10) pour cent par rapport au nombre de personnes communiqué deux (2) semaines avant l'événement, des frais d'annulation sont facturés. Si des participant-e-s ne se présentent pas, l'intégralité des coûts est facturée.

5. Annulation d'événements et de réservations

En cas d'annulation de réservations définitives ou d'écart important concernant le nombre de personnes, les prestations confirmées sont facturées comme suit :

- jusqu'à 60 jours avant l'événement : CHF 200.00 de frais de gestion
- de 59 à 31 jours avant l'événement : 25% de la commande
- de 30 à 14 jours avant l'événement : 50% des prestations définies dans l'offre
- de 13 à 4 jours avant l'événement : 80% des prestations définies dans l'offre
- à partir du 3^e jour avant l'événement : 100% des prestations définies dans l'offre

6. Publicité

Les annonces dans la presse ainsi que d'autres publicités commerciales afférentes à des événements organisés dans les établissements des entreprises ZFV nécessitent l'accord préalable des entreprises ZFV.

7. Responsabilité du mandant

Le mandant est responsable de tout dommage (dommages corporels et/ou matériels), y compris s'il n'est pas directement fautif (p. ex. vol, accident). Cette disposition s'applique également aux dommages causés par des tiers. Les entreprises ZFV ne se portent pas garantes des accidents survenus aux personnes qui participent à un événement, dans la mesure où de tels accidents n'ont pas été causés par des membres du personnel des entreprises ZFV. Les entreprises ZFV déclinent toute responsabilité pour les prestations de tiers.

8. Prix et conditions de paiement

Les prix confirmés par écrit s'appliquent. Ils s'entendent en francs suisses, taxe sur la valeur ajoutée légale comprise. Les consommations et les coûts effectifs sont facturés. Les factures sont exigibles dans les 20 jours qui suivent la date de facturation. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. Les mandants domiciliés à l'étranger doivent payer 100% du montant indiqué dans la confirmation de commande sept (7) jours ouvrables avant l'événement. Si les acomptes convenus par écrit ne sont pas versés dans les délais, les entreprises ZFV sont en droit de résilier le contrat et de facturer au mandant les frais éventuellement occasionnés jusqu'à cette date. Si le mandant n'est pas en même temps l'organisateur, il répond solidairement avec l'organisateur de la totalité du montant de la facture. Les entreprises ZFV se réservent le droit de mettre des informations à la disposition de tiers pour vérification de la solvabilité et, lors de créances impayées, de céder ces créances à des tiers, les frais de gestion occasionnés étant alors imputés au montant dû.

9. Résiliation par les entreprises ZFV

Les entreprises ZFV sont en droit de résilier le contrat sans frais lors de cas de force majeure, de transformations architectoniques prévues, sur ordre des autorités ainsi qu'en cas de non-respect du paiement anticipé convenu contractuellement. Si les entreprises ZFV ont des raisons fondées de penser que l'événement pourrait compromettre le fonctionnement fluide, la sécurité ou la réputation de l'établissement, elles peuvent résilier le contrat sans indemnisation.

10. Tribunal compétent et for

Les présentes Conditions générales sont soumises au droit suisse. Le for est exclusivement Zurich. Les Conditions générales de vente (CGV) et les Conditions commerciales (CC) s'appliquent également aux événements organisés par le Musée Suisse des Transports.

Remarques

Saisonnalité / Choix des plats et des boissons

Nous cuisinons des mets saisonniers et régionaux avec amour pour le produit. Nous adaptons en continu nos menus et boissons dans le respect de ces critères. Nous tenons volontiers compte de vos souhaits individuels.

Habitudes alimentaires / Allergies

Si un convive a des habitudes alimentaires particulières ou des allergies, nous modifions volontiers le menu que vous avez choisi. Veuillez nous faire part de vos souhaits au plus tard deux (2) semaines avant l'événement.

Commandes

Veuillez nous transmettre votre commande définitive de plats et de boissons au plus tard deux (2) semaines avant votre événement. Le nombre de convives à considérer pour la préparation et la facturation doit être communiqué par écrit deux (2) semaines avant l'événement. Les écarts du nombre de convives de 10% au maximum peuvent être signalés par écrit jusqu'à trois (3) jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, le nombre de convives communiqué est contraignant. Les convives supplémentaires indiqués le jour de l'événement font systématiquement l'objet d'une facturation.

Forfait organisation	Unité	Prix
Nous établissons volontiers la première offre gratuitement.		
• Conseil individuel – en fonction du temps consacré	par heure	120.00

Chiffre des ventes minimum pour la restauration

Si votre événement a lieu en dehors des heures d'ouverture du musée, nous nous permettons d'exiger un chiffre des ventes minimum pour la restauration.

• Sur l'un de nos points de vente ou dans nos salles de conférence Brasserie / Mercato / Salon cinéma / Salles de conférences 1-3 / 5-8 / Zone d'engagement	par événement	1000.00
• Dans un hall du musée Salle Aviation + Aéronautique, Transport routier, Transport ferroviaire / Arène / Musée Hans Erni	par événement	1000.00
• Si vous louez la brasserie en exclusivité, le chiffre des ventes minimum s'élève à	par événement	2000.00

Frais traiteur / Forfaits

Les événements qui ont lieu dans les halls du musée ou au musée Hans Erni sont considérés comme des « événements avec traiteur ». Nous nous permettons de facturer les frais supplémentaires sous la forme d'un forfait logistique.

• Événement jusqu'à 49 personnes	par événement	400.00
• Événement de 50 à 149 personnes	par événement	600.00
• Événement à partir de 150 personnes	par événement	750.00
• Événement à partir de 300 personnes	par événement	1000.00

Frais de traiteur / Frais de personnel

Si un événement se déroule dans différentes salles du Musée des Transports, nous nous permettons de facturer les frais de personnel supplémentaires. Par exemple : apéritif dans le salon du cinéma, souper dans le hall aviation et aéronautique et dessert avec danse dans la salle de conférence Coronado.

Si un temps d'attente relativement long (au moins 30 minutes) sans service de restauration est prévu entre l'apéritif et le souper, nous nous permettons de facturer les frais de personnel.

• Chef-fe de service / chef-fe de cuisine	par heure de CO	80.00
• Employé-e de service / Employé-e de cuisine	par heure de CO	50.00

Prolongation

Si un événement dure au-delà de minuit, nous nous chargeons volontiers de l'obtention de l'autorisation officielle.

• Autorisation à partir de 24h00	montant unique	250.00
----------------------------------	----------------	--------

De plus, la consommation suivante doit être fournie dans le domaine de la restauration.

• Événement jusqu'à 49 personnes	par heure	500.00
• Événement de 50 à 149 personnes	par heure	750.00
• Événement à partir de 150 personnes	par heure	950.00